

DECISION DU PRESIDENT.CA 122-2017

Vu le décret 71-871 du 25 octobre 1971 portant création de l'Université d'Angers ;
Vu les articles L123-1 à L123-9 du code de l'éducation ;
Vu le livre VII du code de l'éducation et notamment son article L719-7 ;
Vu les statuts et le règlement intérieur de l'Université d'Angers ;
Vu la délibération CA021-2016 du 29 février 2016, portant délégation de compétences du Conseil d'administration au Président.

Objet de la décision

Demande de tarifs de l'UFR ESTHUA Tourisme et Culture
Modifie la décision 091-2017 du 27 septembre 2017

Conformément à sa délégation, le président de l'Université d'Angers décide :

1. d'approuver la demande de tarifs de l'UFR ESTHUA Tourisme et Culture pour le Gala des Anciens.

Le président rend compte, dans les meilleurs délais, au conseil d'administration des décisions prises en vertu de sa délégation.

A Angers, le 18 décembre 2017

Par délégation et pour signature,
Le Directeur Général des Services
Olivier HUISMAN




La présente décision est exécutoire immédiatement ou après transmission au Rectorat si elle revêt un caractère réglementaire. Elle pourra faire l'objet d'un recours administratif préalable auprès du Président de l'Université dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou de sa transmission au Rectorat suivant qu'il s'agisse ou non d'une décision à caractère réglementaire. Conformément aux articles R421-1 et R421-2 du code de justice administrative, en cas de refus ou du rejet implicite consécutif au silence de ce dernier durant deux mois, ladite décision pourra faire l'objet d'un recours auprès du tribunal administratif de Nantes dans le délai de deux mois. Passé ce délai, elle sera reconnue définitive.

Affiché le : **22 décembre 2017** | Mis en ligne le : **22 décembre 2017**

Délégation : tarifs et droits spécifiques inférieurs ou égaux à 10 000€

Date de validation par le conseil de gestion : 07 décembre 2017	Nom de la composante, du service commun ou de la Direction : UFR ESTHUA	
Date de validation par la DAF : Cliquez ici pour taper du texte.	Nom de la structure : Cliquez ici pour taper du texte.	
Désignation	Montant	Centre financier
Tarif personnels administratifs gala des anciens	5€	931110
Tarif personnels enseignants gala des anciens	10€	931110
Tarif accompagnateurs	30€	931110
	Observations	



UFR ESTHUA
TOURISME ET CULTURE
 UNIVERSITÉ D'ANGERS
 7 Allée François Mitterrand 1 BP 40455
 49000 ANGERS Cedex 01 T. 02 44 68 31 31
www.univ-angers.fr/esthua
esthua@contact.univ-angers.fr